FranceAgriMer

**DECISION N°FranceAgriMer/Direction/2011/03**

**Le Directeur général de FranceAgriMer,**

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1er avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/2011/02 du 24 janvier 2011,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/Suppléance/2010/01 du 5 novembre 2010,

Vu la décision portant nomination de Madame Véronique ARGENTIN en qualité de Directrice-adjointe « Régularité et Sécurité des Systèmes et des Opérations », à compter du 1er mars 2011,

**DECIDE**

**Article 1er :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian VANIER, Directeur « Animation des Filières », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Christian VANIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier BLANCHARD, adjoint au Directeur « Animation des Filières », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Madame Clarisse COMBES, Directrice de la « Communication et de l'Information » pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Clarisse COMBES, délégation de signature est donnée à Madame Dominique SCHNÄBELE, adjointe à la Directrice de la « Communication et de l'Information » et responsable de l'unité Communication interne, pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Yves BELLOT, Directeur « Gestion des aides », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 – 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél : +33 1 73 30 30 00 – Fax : +33 1 73 30 30 30

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Pierre-Yves BELLOT, délégation de signature est donnée à Madame Françoise COVARRUBIAS, adjointe au Directeur « Gestion des aides », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice GERMAIN, Directeur de l'International, pour les actes relevant des attributions de sa direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur André BARLIER, Directeur « Marché, Etudes & Prospectives », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

Délégation de signature est donnée à Madame Christiane LENNOZ-GRATIN, adjointe au Directeur « Marché, Etudes & Prospectives », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, Directeur « Régularité et Sécurité des Systèmes et des Opérations », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, délégation de signature est donnée à Madame Véronique ARGENTIN, Directrice-adjointe « Régularité et Sécurité des Systèmes et des Opérations » et chef du service « Coordination des déclarations communautaires et des contrôles externes », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé DEPERROIS, Secrétaire Général, pour les actes relevant des attributions de la direction « Secrétariat Général »,

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Hervé DEPERROIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick SOLER, Secrétaire général adjoint, pour les actes relevant des attributions de la direction « Secrétariat général »,

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur général et du ou des délégataires sus mentionnés au sein de chaque direction, les actes relevant des attributions de la direction concernée peuvent être signés indifféremment par Messieurs Christian VANIER, Hervé DEPERROIS, Patrice GERMAIN ou Pierre-Yves BELLOT.

En cas d'absence ou empêchement du Directeur général, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian VANIER, Directeur général adjoint en vertu de la décision du 5 novembre 2010 susvisée, pour les actes concernant l'ensemble des missions relevant de l'Etablissement.

**Article 2 :** La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/Direction/2011/02. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin Officiel du Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait à Montreuil S/Bois, le 20 MAI 2011

**Le Directeur général**

**Fabien BOVA**